

Domaine Les Tournesols

Marie et Serge Pasquer
Le Mondiol 24220 Mouzens
lestournesolsdordogne@gmail.com
07.87.08.32.71 ou 06.83.68.49.00



Contrat de location pour le gîte de groupe

Je soussigné :

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville Pays
E-mail Téléphone

souhaite **réserver l'ensemble du Domaine Les Tournesols** comprenant 7 chalets et la salle avec sa cuisine en gestion libre.

Date d'arrivée Date de départ
Nombre d'adultes Nombre de véhicules
Nombre d'enfants Âgés de à

pour un montant de € pour lequel je verse un acompte de 30%, soit €.

Un email de confirmation de réception de votre règlement vous sera envoyé.

Je souhaite par ailleurs réserver gratuitement et sous réserve de disponibilité, les équipements bébé suivants :

Chaise haute Baignoire Lit bébé

Frais annexes

Taxe de séjour : **0,40€** par personne de plus de 13 ans et par jour

Forfait chauffage de septembre à juin non compris, à voir avec le propriétaire

Forfait ménage des locaux de **400€** si les locaux ne sont pas rendus propres et rangés comme à votre arrivée.

Forfait nettoyage des espaces verts de **50€** si nous constatons la présence de déchets (mégots, ...) et autres dégradations.

La piscine est ouverte seulement en juillet et en août ou hors saison sous conditions à voir lors de votre réservation.

Conditions de réservation

1. La réservation sera effective lorsque le montant de l'acompte nous sera parvenu avec le contrat de location, le règlement intérieur du domaine et le descriptif de la location signés et que nous vous en aurons accusé réception. Celui-ci est nominatif et non cessible.
2. Le domaine sera à votre disposition à partir de 16 heures le jour de l'arrivée prévue.
3. En cas d'annulation moins de trente jours avant la date convenue pour l'arrivée, l'acompte ne sera pas restitué.
4. Les animaux domestiques sont acceptés à la condition qu'ils ne causent aucune gêne et soient tenus en laisse et que leur certificat de vaccination soit à jour et présenté à l'accueil. Les chiens de 1er et 2ème catégorie sont interdits.
5. Le solde du montant de la location ainsi que la taxe de séjour seront réglés à votre arrivée.
6. En cas de départ anticipé ou de retard à l'arrivée, les journées réservées seront facturées et dues.

Fait en 2 exemplaires à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Domaine Les Tournesols

Marie et Serge Pasquer
Le Mondiol 24220 Mouzens
lestournesolsdordogne@gmail.com
07.87.08.32.71 ou 06.83.68.49.00



Descriptif de la location du domaine

1 salle polyvalente de 80M2 avec cuisine, 1 piano de cuisine avec four, 1 grand frigo vitrine, 1 vieux petit frigo top, 1 table inox, 1 petit congélateur, grosses gamelles, évier, WC, douche. 42 chaises, 3 grandes tables en bois et fer, 6 tables en stratifié, 1 radiateur, couverts, 4 grands bancs, 1 poêle à bois.

7 Chalets pouvant loger jusqu'à 6 personnes max chacun, avec jardin individuel privatif sans vis à vis.

Pour chaque chalet:

- coin cuisine: salle d'eau avec lavabo, douche et WC
- chambre des parents: 1 lit 160x190 ou lits séparés 90x190 et 90x190
- chambre enfants 3,4 couchages 1 de 90x190 qui se transforme en 150x190 2 couchages et 2 lits superposés de 90x190
- terrasse avec store manuel à fermer si il y a du vent.

Mobilier et équipements électroménager par chalet:

Table + 6 chaises, 1 chauffe-eau électrique, 1 réfrigérateur et 1 congélateur, 1 four micro-ondes, 1 plaque vitrocéramique 2 feux, 1 hotte, 1 table de jardin + 6 chaises, 1 barbecue. 1 télévision antenne extérieur TNT, 1 lampe de chevet, 1 nappe en toile cirée, 6 oreillers, 6 couvertures, 1 gd miroir, meubles de rangement dans toutes les pièces un sèche serviettes dans la SDB.

Batterie de cuisine complète et vaisselle par chalet:

2 faitouts, 2 poêles, 2 casseroles, 1 essoreuse à salade, 1 plat four micro-onde, 1 passoire, 2 saladiers, 1 cafetière électrique, 1 radiateur électrique. Cloche pour le micro-onde, 1 petit plat ovale inox, 1 panier à pain, 6 assiettes plates, 6 assiettes creuses, 6 assiettes à dessert 6 bols, 6 petites cuillères, 6 couteaux, 6 fourchettes, 6 cuillères, 6 grands verres, 6 petits verres, 3 verres à vin, 6 mazagrans, 1 pichet, 1 bouteille couleur, 1 ouvre boîte, 1 presse agrume, 1 tire bouchon, 1 économiseur, 1 gd cuillère, 1 cuillère en bois, couverts à salade, 1 planche à découper, 1 gd couteau, 1 dessous de plat, 1 cendrier, 1 louche en plastique, 1 paire de ciseaux.

Linge de lit non fourni.

Électricité, eau chaude compris dans le prix de la location en Juillet-Août. Chauffage en supplément de Septembre à Juin.

Machine à laver standard à disposition des locataires dans le local WC laverie près de la piscine. Seulement Juillet-Août.

Matériel bébé: lit, chaise haute, baignoire, gratuitement sur simple demande en fonction du stock disponible .

Entrée en jouissance des lieux, à partir de 16H et les départs entre 8 et 10H .

Les propriétaires se trouvent engagés vis à vis du locataire que lorsqu'ils ont reçu le présent contrat lu, approuvé et signé accompagné du versement de l'acompte.

Le locataire s'engage formellement à verser un mois avant son arrivée, le solde de la location convenue et restant dû, dès l'entrée en jouissance des lieux loués il donnera ses chèques de caution.

Un **chèque de caution de 2.000€** est également demandé au locataire pour les lieux communs ainsi qu'un **chèque de 150€ pour chaque chalet**, le jour de l'arrivée et remis au locataire dans un délai d'un mois si aucune dégradation n'est constatée, ou déchiré par le propriétaire la plupart du temps pour éviter le renvoi du chèque par courrier.

La présence de mégots et de saletés dans les jardins et allées ne sera pas tolérée, le nettoyage sera facturé ainsi que si les locaux ne sont pas propres et rangés comme les propriétaires vous les ont loués .

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine aura lieu lors du départ du locataire: toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation. Le locataire devra régler toute les dégradations faites et consommation restant due sur le parc, avant son départ des lieux loués.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par les personnes décrites dans le bon de réservation. La salle de jeux, la pergola, l'aire de jeux, le terrain de pétanque sont des lieux communs propres et en état, WC, piscine en saison, veuillez en prendre soin et laisser ces endroits rangés et propres.

Fait en 2 exemplaires à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Domaine Les Tournesols

Marie et Serge Pasquer
Le Mondiol 24220 Mouzens
lestournesolsdordogne@gmail.com
07.87.08.32.71 ou 06.83.68.49.00



Descriptif de la location du domaine (suite)

Toutes les dégradations dans les lieux communs seront imputées du chèque de caution, ou payé de suite (afin de ne pas pénaliser les futurs locataires),

La musique doit être seulement dans la salle polyvalente et les portes fermés pour le respect des voisins et pour éviter la visite de la police.

Piscine: Ouverte en Juillet-Août ou hors saison sur supplément (Avril, mai, juin et septembre)

N.B: la piscine est sécurisée par 1 alarme immergée conforme à la législation. Baignade non surveillée

Les propriétaires signalent également que l'entrée de la piscine 10h-21h, n'est pas autorisée aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés, c'est la nouvelle loi sur la réglementation des piscines, la baignade n'étant pas surveillée.

En tout état de cause, les enfants y sont admis sous l'entière responsabilité des parents.

Un règlement intérieur se trouve dans votre chalet, veuillez le respecter pour le confort de tous, ainsi que le mode d'emploi de l'alarme piscine, tous deux, affichés à l'entrée de la piscine.

Descriptif de la salle

inventaire mobilier et équipements électroménager, batterie de cuisine et vaisselle :

Table de travail en inox	50 cuillères gd	poubelles
vitrine réfrigérée	50 cuillères pt	balai espagnols serpillière
vieux petit frigo d'appoint	50 fourchettes	dalles de plafond abîmées
évier	50 couteaux	3 étagère inox
1 lave vaisselle	50 verres à vin caisse marron	1 robot râpe
1 table inox	1 congélateur 3 tiroirs	1 batteur

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine aura lieu lors du départ du locataire: toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation. Le ménage devra être effectué, les chaises sur les tables comme lors de votre arrivée.

Le tri des poubelles sera obligatoire ,les sacs noirs non fournis dans le containers verts sorti du village et les sacs jaunes (que l' on vous fournira) dans le container jaune ,le verre lui doit être emmené au container à verre à l'entrée du village.

Congélateur et frigo nettoyés, barbecues nettoyés et vidés de ses cendres (et pas balayé avec les petites balayettes merci)

Le matériel étant dans la salle ne doit absolument pas être mis dehors (chaises tables etc) sous peine de dégradations car ils ne sont pas prévu pour cet effet.

Toutes les dégradations ,dans les lieux communs seront imputées du chèque de caution de chacun des locataires.

Ainsi que le tri des poubelles non effectuées.

La salle de jeux, la pergola, l'aire de jeux et le terrain de pétanque, la piscine, le parking, la laverie sont des lieux communs propre et en état. (WC piscine, machine à laver, piscine et transats, fermés hors juillet-Août).

Pas de mégots jetés hors des cendriers prévu à cet effet Veuillez en prendre soin et laisser ces endroits rangés et propres.

Toutes les dégradations dans les lieux communs seront imputées sur les chèques de caution des locataires, pour le ménage mal fait aussi et il vous sera renvoyé déduction faite, (ce chèque sera détruit, nous le déchirons cela évite encore un courrier de plus) dans la semaine de votre départ, si il n'est constaté aucun dégât.

Fait en 2 exemplaires à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Domaine Les Tournesols

Marie et Serge Pasquer
Le Mondiol 24220 Mouzens
lestournesolsdordogne@gmail.com
07.87.08.32.71 ou 06.83.68.49.00



Règlement intérieur

Le respect du règlement :

Séjourner chez nous c'est avoir envie de calme de bien être avec convivialité et respect des autres. Cela implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Formalisé par sa signature.

Le gîte :

Un inventaire à contrôler le jour de votre arrivée est prévu. Il est recommandé de prévoir draps, taies d'oreillers, les sacs de couchages sont à éviter question d'hygiène, merci. Literie, couvertures, oreillers, vaisselles ou autre du gîte restent à l'intérieur. Les chauffages d'appoint sont interdits: un comptage à l'accueil fera disjoncter directement l'ensemble du domaine. une sécurité de plus pour les locataires. Les stores extérieurs sur chaque terrasse, ils sont à laisser fermés lorsqu'il y a du vent ainsi que lors de votre absence dans votre chalet.

Circulation des véhicules :

La circulation en voiture dans les allées du parc résidentiel est autorisée à très faible allure pour le déchargement des bagages, seulement à l'arrivée et au départ. Sinon le parking est obligatoire à l'entrée du domaine. Les voies d'accès doivent rester libres (sécurité)

Tenue et aspect du PRL :

Chacun doit veiller à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du PRL. Les déchets de toute nature doivent être placés dans les containers et bacs prévus à cet effet. Trier vos déchets, pensons à la planète ici aussi, berceau de l'humanité. L'étendage du linge se fera sur les étendoirs, jamais à partir d'arbres ou sur les haies. Les plantations et décorations florales doivent être respectées-ne pas passer à travers les haies. Les plantations demandent à s'exprimer ne les abîmons pas, plaisir des yeux.

L'usage du tabac :

Les fumeurs sont invités à utiliser des cendriers. Ne pas jeter les mégots dans le parc ou dans les barbecues. Attention : Il est strictement interdit de fumer dans les chalets et dans les locaux collectifs et à la piscine.

Les risques d'incendie :

les feux à l'air libre sont interdits en dehors de l'usage des barbecues. En cas d'incendie se servir des extincteurs prévus à cet effet et prévenir immédiatement la direction et les pompiers, faites le 18.

Les risques de vol :

L'usager garde la responsabilité de ce qui lui appartient, doit assurer la protection de ses biens et signaler la présence de tout intrus.

Les jeux :

Les espaces de jeux et de loisirs sont mis à la disposition exclusive des clients(et éventuellement de leurs invités sous réserves de l'accord de la direction pour ces derniers). Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.

Les aires de jeux spécialement conçues pour se défouler à courir, jouer au ballon ; là, la quiétude du voisinage n'est pas perturbée, surtout sur le passage de nos chers petits devant les gîtes des voisins.

La piscine et la pataugeoire :

Les règles d'hygiène et de sécurité imposées par la législation française sont faites pour votre bien être(clôture , portillon, alarmes). 2 alarmes immergées sont installées dans le bassin, nouvelle réglementation des piscines.

La fréquentation est réservée exclusivement aux clients des Tournesols. Elle est autorisée de 9h à 21h heure d'ouverture. En dehors de ces horaires, l'utilisation de la piscine est strictement interdite. La baignade étant non-surveillée, les enfants mineurs non accompagnés d'un de leur parent est strictement interdite. L'accès se fait sous la responsabilité de ces derniers. Le portillon d'entrée doit être maintenu fermé pour empêcher l'entrée des enfants dans l'enceinte de la piscine et le système de sécurité ne doit pas être bloqué. L'entrée se fait par le portillon, prendre une douche avant de se baigner.

Avant votre départ :

Le gîte doit être rendu propre et rangé comme vous en avez pris possession.

Le non respect du règlement :

Si un usager ne respecte pas le règlement intérieur, le responsable du Domaine les Tournesols est autorisé à le mettre en demeure de s'y conformer. Lors d'infractions sérieuses, nous sommes en droit de résilier le contrat de location et de demander l'aide des forces de police. Les infractions suivantes marquées d'agressivité et violence physique ou verbale, l'abus (d'alcool, drogue) modifiant le comportement et mettant en cause la sécurité des usagers, locaux et piscine seront immédiatement exclus.

Fait en 2 exemplaires à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »